Caroline est un génie de l'informatique, soucieuse de développement durable et de plus elle est désintéressée. Elle a mis au point le soir après ses cours un petit logiciel qui permet de proposer du covoiturage et d'optimiser la gestion des demandes et des offres. Elle a décidé de proposer son œuvre en logiciel libre et gratuit. Après avoir mis à disposition son logiciel à l'adresse [www.totopartage.fr](http://www.totopartage.fr/) et observé de nombreux téléchargements (gratuits), elle a la mauvaise surprise de voir un mois plus tard qu'un autre site a mis en ligne son logiciel en téléchargement payant, avec quelques modifications, et avec la mention : « Tous droits réservés, redistribution et modification interdites. ». Et son nom n'est même pas mentionné ! Caroline est dépitée et songe à faire appel à un avocat.

Répondez en quelques lignes aux questions :

1. **Tout d'abord, qu'est-ce qu'une licence ?**
2. **Des licences, il en existe différents types. Quels sont-ils ?**
3. **Que penser des choix de Caroline ?**
4. **L'œuvre de Caroline était-elle protégée par la loi ?**
5. **L'œuvre de son concurrent indélicat est-elle davantage protégée ?**